L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 28 MAI 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Il paraît que le Louisianais ne lit pas ses journaux ou les articles dont il enrichit ses colonnes : à la bonne heure : il fait comme le public.

Il abandonne, dit-il, la *dissertation*, parceque notre article provoque des *personnalités*. Or ses personnes lira qu'il nous regrette, sans les *expressions* mêmes dont il a cet servi à notre égard, et que nous n'avons fait que lui renvoyer.

Nous n'avons nullement accusé aux banques le droit d'émettre des papiers, nous avons dit seulement que quand même on admettrait ce droit, il ne devrait être exercé que dans certaines circonstances &c.

Le Louisianais, qui pour réponse, exclue de ce que nous n'avons pas accordé et s'en contente, et qui ne sachant plus que dire, se retranche dans sa dignité et s'enveloppe dans son manteau..... C'est vraiment fort original.

Souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

Hier nous avons publié avec empressement la communication qui nous a été faite à ce sujet par M. le consul de France. L'appel fait par le consul sera entendu, n'en doutons pas: le public Louisianais dont l'noble générosité est si bien connue ne peut refuser un témoignage de ou bienveillante sympathie aux victimes d'une de ces épouvantables catastrophes qu'aucune sagesse humaine ne saurait prévoir et qu'aucun cours ne pourrait prévenir.

Ce horrible bouleversement n'a pas seulement ravi des brillantes existences, et réduit à la mendicité des familles qui vivaient la veille dans une honnête aisance, mais il a deplus plongé dans la plus affreuse misère un grand nombre de personnes déjà nécessiteuses ainsi l'importance du secours doit elle être proportionnée à la grandeur et nous avons presque dit à l'immensité de l'infortune.

Faibles humains donnons aujourd'hui à nos frères malheureux l'obole qui doit soulager leur misère, car nous ne savons pas si demain, pareil secours ne nous sera pas nécessaire !

DES FEDERALISTES MEXICAINS.

La mort du général Mejia doit, suivant toutes probabilités, entraîner la ruine du parti fédéral. Il est des hommes qui sont tout à la fois la tête et le bras de leur parti et qui emportent en mourant la cause à laquelle ils ont voué leur vie. Le général Mejia était de ce nombre.

Nous avons pu comprendre personnellement le général Mejia, mais tout le monde s'accorde à faire l'éloge de son courage et de son noble caractère. Il nous suffirait au besoin de l'hommage rendu à sa mémoire par un homme qui est placé au plus haut dégré dans notre estime et notre considération: en matière d'intelligence et de cœur, nous ne connaissons pas de meilleur juge et nous nous associons pleinement à lui pour déplorer la fin d'un ami, d'un brave militaire et d'un grand citoyen.

Mejia était pardessus tout homme de conscience et n'honorait le parti fédéraliste de toute sa considération personnelle, en même temps qu'il le servait de son courage et de ses talens militaires. Vainqueur il n'est pas souillé la victoire par la barbarie, et il eut arraché le pays aux horreurs de la guerre civile. Vaincu il avait à subir les lois de la guerre; sans doute, mais au Santa Anna seul pouvait insulter à une si glorieuse victime.

Nous n'avons pas assez étudié le peuple mexicain, pour avoir une opinion bien établie sur la question de savoir lequel du gouvernement fédéraliste ou centralisto est le mieux approprié à sa nature moral et matérielle. Toutefois, même avant que le sort des combats n'ait tranché la question en faveur des centralistes, nous avons toujours pensé que vu l'état actuel de la civilisation et de l'intelligence du peuple, ce dernier gouvernement plus fort parce qu'il est plus uni, présenterait peut-être plus de garanties d'ordre et de stabilité. Quoiqu'il en soit nous déplorons de voir les rênes du gouvernement entraliste entre les mains d'un Santa Anna, d'un barbare à jamais flétri dans l'opinion de quiconque a le sentiment du vrai courage et de la dignité de l'homme.

THEATRE D'ORLÉANS.

REPRESENTATION AU BENEFICE DE M. DEVELLE.

Si nous approchons de la fin de l'année théâtrale, nous sommes en revanche dans la pleine saison des *bénéfices* et cela est conséquent.

Aux Jeux Olympiques, ce n'était pas à leur extrémité dans la carrière qu'on couronnait les Athlètes, mais lorsqu'ils l'avaient parcourue.

M. Develle a bien présumé de la confiance du public; il a tiré sur celui-ci une lettre de change qui a été acceptée de suite, et les fonds en ont été faits hier soir. Nos lecteurs nous pardonneront cette petite allégorie toute financière, considérant que depuis une semaine nous sommes plongé jusqu'au cou dans les banques, les traites et les *Post-notes*, et que nous avons du conserver quelque chose des grâces du langage.

Artiste consciencieux et modeste, M. Develle avait *des droits réels* à la bienveillance publique, et nous a en voulons par d'autre preuve que cette réunion brillante qui a bravé 90 degrés de chaleur pour lui donner un témoignage de sa sympathie

Le spectacle a commencé par le *Petit Chaperon-Rouge*.

Nous avons revu ce jeu opéra de Boyeldieu avec l'même plaisir qu'on éprouve à revoir un ami après une assez longue absence ; on le trouve toujours aimable et spirituel, mais il vous semble un peu vieilli.

Donner ici l'analyse d'une pièce que tout le monde sait par cœur serait parfaitement oiseux ; aussi nous contenterons nous de dire un mot des Acteurs.

Heyman était en voix : il a attaqué franche et son grand air du ter acte et la cavatine avec un aplomb remarquable. Il n'est soutenu dans le reste de la pièce et n'a pas été inférieur à lui-même.

Il nous est revenu qu'on nous trouvait un peu exclusif dans notre admiration ; nous ne le sommes plus le moins du monde. Nous n'exigeons pas d'une *Dugazon* la voix d'une prima donna et ma foi quand le Rossignol ne chante pas, vive la Fauvette. Nous avons trouvé Mme. Neveu fort agréable, et les autres rôles ont été remplis d'une manière convenable.

Le spectacle a été terminé par un des plus jolis vaudevilles que nous ayons vu depuis longtemps. *Madelon Friquet* est un vaudeville comme on les faisait dans le bon temps, alors que le genre larmoyant n'avait pas envahi les avenues dramatiques et que le rire était encore à la mode.

La scène se passe à l'époque du règne de Mde. du Barry, de Cotillon III comme l'appelait le Grand Frédéric

Madelon Friquet est une jolie fille, brune, rieuse, pas bégueule du tout, qui chante et repasse toute la journée. La santé, la gaîté, la bonne humeur lui sortent par tous les pores; elle a l'esprit le plus piquant, le plus aimable, et le plus gentil du monde. Peut-être pourrait-on lui reprocher quelque peu d'inconsidération et de légèreté: c'est là tout au moins l'opinion de *Mlle. Poitevin* sa tante, dame fort respectable, plus forte sur les principes de morale, que sur les préceptes de la *Grand-mère et propriétaire* de l'Esprit du Siècle. Mais *Madelon* se contente d'être sage, elle se fâche du quand dira-t-on; le sentiment intime de sa vertu est le témoignage de sa conscience lui suffisent et elle a formulé à sa manière en douce philosophie dans un joli couplet qu'elle répète à tout vent.

Je suis Madelon Friquet,
et je me moque
du reste.

Madelon a eu pour camarade d'enfance et de lingerie *Melle. Guimard*, la célèbre danseuse de l'époque. Celle-ci n'a point oublié son ancienne amie, elle l'a généreusement obligée dans maintes circonstances, et Madelon est par dessus tout, bonne et reconnaissante.

Melle. Guimard désire avoir un entretien particulier avec le comte de *Laperrière colonel du régiment* de Picardie, mais elle craint d'éveiller la jalousie du prince de Soubise son protecteur, c'est pourquoi elle prie le colonel et elle viennent déguisés l'un en simple soldat, l'autre en grisette chez la bonne Madelon. Mais les deux amans sont trahis par Philidor un danseur qui déteste cordialement Melle. Guimard et qui est un familier de la maison de Mr. Poitevin chez laquelle habite Madelon. Le prince de Soubise est averti, il arrive sur les entrefaites, Melle Guimard est gentilhomme, mais Madelon se sacrifie généreusement pour sauver son amie, et pour acquitter la dette de la reconnaissance et de l'amitié elle ne craint pas de perdre sa réputation.

En effet, toutes les apparences sont contre elle, *Mr. Poitevin* l'abandonne, *M. Tranquille*, son amoureux l'abandonne, tout le monde l'abandonne; Pauvre Madelon !.....

Mais Melle. Guimard n'a point oublié et généreuse amie elle vole dans sa mansarde pour la consoler; *Mr. Poitevin* sa tante, à qui Madelon fait recouvrer certaine lettre, écrite par elle à *M. Philidor*, qui chasse deux hivres à la fois, reconnaît ses torts, et rend toutes ses bonnes grâces à Madelon. *M. Tranquille*, son amoureux, vient demander pardon à Madelon, qui pardonne; justies éclatante lui est rendue. Et ma foi nous en sommes bien aise pour notre compte, car Madelon nous avait vivement intéressé : vous voyez qu'il ne faut pas toujours croire aux apparences.

Voilà à peu près la pièce, mais la finesse du dialogue et la grace des couplets qui sont d'une bonne facture.

Mathieu est très plaisant dans le rôle de *Philidor*, c'est une caricature qu'il a bien saisie.

Mme. Mathieu est parfaite, c'est le mot, dans *Mme. Poitevin*.

Neveu est plein de bonhomie et de naturel dans *M. Tranquille*; nous avons été fort content de lui et pour tant nous avons vu *Vernet*.

En somme, la représentation a été satisfaisante, bien manqué qu'un peu plus de monde dans la salle.

Le *sloop* de guerre des Etats Unis, *Lexant*, est arrivé à Pensacola jeudi dernier en 10 jours de la Havane.

Le frégate "Macédonian" et le *sloop* de guerre Vandalia sont depuis quelques jours à l'ancre dans la rade de Pensacola. Une cour martiale, chargée de juger quelques officiers, doit se réunir à bord de la frégate.

Le journal des Floridas contient quelques détails sur une embarcadère qui a eu lieu dans les bois, entre quelques citoyens et une bande de nègres marrons. Le chef de ces derniers, qui fut désespéré, est un nègre nommé Cesar qui a appartenu au général Watson de Cusseta (Georgie). On essaya vainement de s'en emparer, quoiqu'il fut blessé, il parvint, en faisant feu de ses armes, à se sauver. M. Barrog est mort dans ses blessures.

Mr. Bellamy nous prie d'informer le public qu'il est fort innocent de l'illicite évènement qui est venu troubler sa représentation de Dimanche dernier.

Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher qu'elle arrivât, et il pense que le public Louisianais est trop juste pour s'en rendre responsable.

Cette Hirondine étrangère s'est dégoûté de développer son talent et de donner à son spectacle tout l'attrait dont il était susceptible; mais il espère prendre sa revanche et mériter les suffrages du public. Il annoncera plus tard le Bos et la représentation de son spectacle, et il prie MM. les habitans de la Ville. Orléans de ne pas le juger avant de l'avoir vu que seconde fois.

Extrait de la Correspondance de l'Abeille.

New-York, 20 Mai 1839.

Notre marché de produits n'a éprouvé aucun changement, le marché monétaire est plus aisé et les fonds ont éprouvé une légère hausse. Les ventes des actions de la Banque des Etats Unis se sont faites à 119 1-4 et 119 1-2 Delaware et Hudson, 81 3-8 et 81 1-2. Il ne s'est rien fait aujourd'hui en *actions du sud ou de Pouest*. Les post-notes de la Banque des Etats-Unis portant un intérêt de 6 pour cent, sont soumis à un escompte de 1 à 1-4 à peu cent par an.

Le commissaire général des provinces anglaises a vendu sur le marché, la semaine dernière, plus une somme considérable des billets du gouvernement. Le produit de ces billets sera envoyé au Canada, aux troupes. Ceci pourrait produire quelque effet sur les petites banques; et dans tous les cas cela pourrait être une excuse, et elles en voulaient une, pour diminuer leurs escomptes. Ces billets sont à trente jours de vue et se sont vendus à une hausse de 9 3-4. Un *check* de trois cent mille piastres, provenant de ces billets, sera prêt ensuite demain à nos banques, et le montant de cette somme sera envoyé en espèces au Canada.

James Fenimore Cooper achèvera un verdict contre les *Libraire du Ostego Republican*, pour un libelle qui a été publié dans ce journal; quatre cents piastres de dommages lui ont été accordées. Il doit en être appelé de ce jugement à la Cour Suprême.

La corporation leco-foco de cette ville est déjà ébranlée. Les membres de la faction *Young Wright*, demandent leur part des fruits de la victoire, et ce soir les deux bureaux doivent se réunir pour procéder à la distribution.

A bord de la rivière, le trois-mâts Robert Bowne, Marsfield, 18 jours de la Nouvelle-Orléans, brick Orion, Lee, 12 jours de la Mobile; barque Triton, de la Mobile.

Le Courrier d'Apalachicola du 23, dit que les Indiens, dans le sud de la Floride, se réunissent en grand nombre au Fort King, et se concertent pour conclure un traité avec les Etats Unis. Ce journal ajoute : La position ridicule dans laquelle le gouvernement s'est placé est bien précisée dans l'extrait suivant d'une lettre de Tampa": comme on offrira aux Indiens, *tout ce qu'ils ont jusqu'à présent demandé*, c'est à dire l'occupation paisible de la Floride du Sud, jusqu'à un peu en dessus de la ligne de Tampa Bay, il n'y a nul doute qu'ils accepteront; mais la grande difficulté sera de les convaincre de l'intention des Etats Unis d'agir avec bonne foi, et les hégociations ne seront pas finies jusqu'à bien avant dans l'été.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Séance du Lundi, 27 mai 1839.

Le recorder est au fauteuil.

L'appel nominal fait par le Secrétaire, constate la présence de 18 membres.

Lecture est donnée du message du Maire. Le premier paragraphe est relatif à l'ouverture de la rue du Quartier. Les avocats de la ville, M.M. Upton et Rawlins sont consulté, comme ne pouvant affecter, de rapporter les résolutions prises pour faire ouvrir cette rue. Le maire partage cette opinion.

La résolution suivante, présentée sur cette partie du message, est adoptée à l'unanimité.

Resolu que le maire est et demeure autorisé à prendre les mesures nécessaires pour faire annuler les procédures ordonnées à l'ouverture de la rue du Quartier et que les dépenses faites dans ce but, dans le cas où elles seraient quelques, sont et demeurent abrogées.

Dans la seconde partie du message, le Maire transmet au conseil les cautions offertes par les divers employés de la Municipalité. Elles sont acceptées par le conseil.

Sur motion de Mr. Lambert :

Resolu que le nom de constable soit remplacé par celui d'agent de police et que ces employés soient revêtus de faire chaque jour leur rapport au Maire ou au Recorder.

Mr. Grunat s'oppose à cette résolution. Le nom de constable donne à ces employés doit leur être conservé, parcequ'il peut leur rappeler les devoirs qu'ils ont à remplir; et dont beaucoup est d'assister le Recorder dans ses fonctions.

Mr. Bainet présente le substitut suivant à la résolution de Mr. Lambert :

Résolu que les constables sont et demeurent placés sous les ordres immédiats du Recorder, dans le bureau duquel ils devront se tenir.

Mr. Lesseps offre comme amendement, à cette résolution, que le Recorder ne pouvant avoir beaucoup des cinq constables à la fois, un seul aura se tiendra dans son bureau, aux heures pendant lesquelles il est ouvert, et se service sera fait à tour de rôle.

La résolution présentée par Mr. Buisson, ainsi amendée, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

Le secrétaire donne lecture du rapport du comité de finances.

M. Delery demande que toute la partie du rapport relative au Théâtre d'Orléans, soit renvoyée à un comité spécial.

M. Buisson, comme amendement, propose de renvoyer aussi à un comité spécial, tout ce qui est relatif à la Compagnie de Navigation.

Le Recorder nomme du premier comité; MM. Delery, Buisson et Jaubert.

Et du second, MM. Buisson, Edouard Forstall et A. Durel.

Sur motion, l'adoption du rapport du comité de finances est mise à l'ordre du jour.

Le conseil procède ensuite à la discussion des conclusions du rapport, présentées sous la forme des deux ordonnances suivantes:

ORDONNANCE

Amendant une ordonnance concernant le trésor de la ville, et créant un office de contrôleur de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 2 janvier 1830," et pourvoyant à d'autres objets.

Qu'il soit ordonné 1o. Que à l'avenir, et à partir du 1er juin prochain, les finances de cette municipalité seront divisées en deux bureaux distincts, sous le nom de "*Bureau de Police*", *Bureau des Améliorations et des travaux publics.*

2o. Qu'en addition aux devoirs qui sont actuellement imposés au contrôleur et au trésorier, le contrôleur aura le trésorier du bureau de police et le trésorier celui du bureau des améliorations et des travaux publics et en outre contrôleur du trésorier du bureau de police, et le contrôle sera le même que celui qui a lieu sur ce département.

3o. Qu'à l'avenir et à partir du 1er. juin prochain les revenus suivants seront versés par les officiers respectifs, dans le trésor du bureau de police, savoir:

Taxes sur les charrettes et les voitures.

Sur les marchands, les détaillants et les colporteurs.

Sur les cabarets et les hôtels.

Sur les bals masqués, les bals et les concerts.

Sur les propriétés immobilières.

Sur les *droits d'huitres*.

Les amendes.

Les droits fonciâtres—et les dits revenus seront strictement appliqués au payement des dépenses de police suivantes

Le Maire, le recorder, les officiers attachés à ces deux magistrats et au conseil de la ville, les constables, la garde de la ville, le trésorier du département et plus les officiers employés à collecter les dits revenus.

Rewrghers—Gaz.
Nettoyage des rues.
Pompes à incendie.
Patrouilles publiques.

4o. Qu'il sera du devoir du trésorier du bureau des travaux publics et des améliorations, de continuer à collecter tous les revenus, quelque soit leur nature qui ne sont point désignés dans la section précédente, et de payer toutes les dépenses sur le trésor dans cet ordre, savoir, 1o. Les appointements et ceux de l'imprimeur et de tous les officiers employés dans le département des travaux publics et des améliorations, et pour la collection de ses revenus.

5. Qu'il sera du devoir des 2 trésoriers d'ouvrir un compte à chaque espèce de revenu, de tenir exactement la montant des sommes reçues et de celles dépensées pour les exécuter, sont toujours présenté net, enfin de le tenir prêt, et il sera également du devoir des dits trésoriers de clore leur exercice de raisons; chaque jour, à deux heures et l'après midi et de déposer dans les banques hypothécaires toutes les balances dans leurs mains, étude n'effectuer aucun paiement que par des mandats sur lesdites banques, lesquels seront représentés comme tels. Et il sera aussi du devoir ledit trésorier de déposer dans une deuxième banque, dans une boite de fer blanc, tous billets à recevoir, appartenant à leur bureaux respectifs et de ne point retirer de ladite boite lesdits billets à recevoir pour recouvrement ou autrement, sans en avoir préalablement obtenu avis au comité de finances, en désignant lesdits à retirer.

6. Que rien dans ces résolutions ne sera interprété de manière à changer ou rien le mode de recouvrement des revenus des divers départements, ni la division des comptes, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

ORDONNANCE

Pour la liquidation des dettes de la municipalité et pour autres objets.

Qu'il soit ordonné 1o. Que la totalité des dettes actives de la municipalité continuera à être à la charge du trésorier du bureau des travaux publics qui devra opérer la liquidation des dettes de la dite municipalité.

2o. Qu'il sera du devoir du trésorier du bureau des travaux publics d'échanger, contre de bon papier de banque, tous les bons à vue qui peuvent être reçus par le trésorier de police en paiement des revenus afférents à ce département.

3o. Qu'il sera du devoir du trésorier des travaux publics de continuer autant que possible le remboursement des bons à vue ou du papier monnaie de la municipalité et d'étalonner chaque bon ainsi remboursé comme tel.

4o. Que des Post-notes payables à 12 mois, portant un intérêt de 6 pour cent par an et n'excédant pas le montant de 165,000 piastres, seront émis en sommes convenables pour acquitter les dettes de cette Municipalité (les capitaines de banque s'abstiennent) remplissant les bons à vue et le papier monnaie exécuté en circulation.

5o. Pour garantir pleinement le payement des Post-notes susmentionnés, le capital total consistant en rentes foncières et s'élevant à la somme de $217,700 sera mis à la direction du comité des finances et par acte public, spécialement appliqué au, vente directement des Post-notes, et le dit capital, tel qu'il sera recouvré sera déposé dans une des banques hypothécaires au chêt du maire, du recorder, et du président du comité des finances, qui en gardera les clefs et les mettra à la disposition des dits Post-notes.

6. Que le tout ainsi offerts à recevoir, reçus en payement de la prise grégé McDonough et Mayer, demeurent encore dans le trésor, le montant encore dû du lavage et les taxes arriérées devront être placées au nom du comité des finances pour être spécialement appliqués au remboursement des post-notes ci-dessus énumérés et au paiement des dettes qu'ils sont tenus de la étendre.

7. Que pour la liquidation des dettes ci-dessus spécifiées en vers les banques de la ville, exceptés celles qui sont obligées par contrat de prêter à la corporation de leurs assurances permanentes, le comité des finances sera par ces présentes autorisé à offrir aux dites banques une hypothèque sur les propriétés suivantes.

2. 18 lots situés dans les rues Jourvilles et Quartier (propriété McDonough)

3. L'île no. 19, située entre les rues Trémé, Dauphine Bienville et Franklin, se composant de 10 lots.

3o. L'île no. 36 situé entre les rues Trégé, Dauphine, Bienville et Marais.

4o. Les îles no. 1 et 6, 11 et 12, dans l'île no. 27, entre les rues du Canal, Trémé, Dauphine et Marais.

5o. L'île no. 34, entre les rues St. Pierre, Tonnel, Marais et Chandelier.

Pourvu que les dites banques renouvellent pour une année la dette qui leur est respectivement due et qu'elles renouvellent à un nouveau terme subséquent en payant vingt pour cent sur la dette originale jusqu'à final payement.

8o. Que le comité de finances est autorisé à vendre à l'encan les propriétés ci-dessus. Elles n'ai ne vendre mais 1500 individuellement, à telles conditions qui paraîtront être déterminées par le comité.

9o. Que ces ordonnances seront en force à partir du 1er juin prochain.

Elles sont adoptées, section par section, à l'unanimité.

NASHVILLE, 14 mai.—La rivière est très basse; les affaires sont calmes. Pour les principaux articles de groceries les demandes continuent à être modérées, mais les autres sont plus actives et les prix peu fermes.

Nous apprenons que quelques nouvelles plantes, à cotons de la variété de Tarver, en banque de Tennessee, commencent à être mûres; il est certain, que si cette variété se trouve bien, elle ne peut manquer d'être adoptée à une grande échelle, et que ce pays deviendra bientôt un des plus considérables pour la culture du coton.

PHILADELPHIE, 21 mai.—Nous ne pouvons mentionner aucun changement dans les prix des fonds et des actions. Il se tait si peu d'affaires que la difficulté de trouver bien fondé reste le marché. Les fonds sont fermes à son prix, et sont plus demandés que les actions.

La farine continue à être longuement des bonnes marques de la Pennsylvanie sont offertes en vente.

NEW-YORK, 21.—La farine est en défaveur aux prix du marché. Il ne s'est fait que quelques ventes de cotons. Les fonds sont mieux, le marché monétaire est plus aisé.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIRS.

Navire St. Louis, King, Boston, Stetson & Avery
Cincinnati, Barstow, New York, Reid A Barstow
Barque Chief, Hasey, New York, S & J P Whitney
Goel. Butfly, Farnsworth, Havana, J W Zacharie & Co
Peru, Allen, Newburyport, Fethingham & co
Pompino, Monroe, Mobile, capt.

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes, ayant mis en mer le navire Ferai, les goels. Charine, Kerimelo et Emblem—Il a amené dans le port les navires Archer et Charles, le brick Kenhaya, le goel. Heroine et le transport des Etats Unis Columbia.—Laissé la barre N. E. le 25 du courant, à 10 heures du matin—Une goel. en vue; le brick Emma dans la rivière.

Le bateau de remorque Shark, Thomas, des passes ayant mis en mer le navire Neuf-la America, Tajahasse et la goélette mallcaine Veracruzana; a amené en ville le brick Boussidio, goélettes Minerva, Rodeyly; Gutreau; Bernard; Hyde & Goodrich; Petit; Perdeville & Lacroix; H Gallinger; S Vignier & co; Toale & Barrière; M Wald; Mary-reau; Fehrman & Lebert; P Roumer; V & O. Vignaud; J Albert; A P Fondarg; Blanchard, Eimer & co; A Duchenton; H C-Gildemeister; P Longin; Villion; capitaine et à ordre.—Pass. 140 dans l'entrepont.

Navire Archer, Maxson, de Philadelphie.
Brick Boredine, Eastman, de Boston.
Brick Kenhawa, Walsh, de Tobasco le 9 et Sisal le 16 mai.
Goel. Heroine, Frazier, en 11 jours de Port-au-Prince.
Transport des Etats Unis Columbia, Delaway, de Tampa Bay.
Goélette Délight, Brown, de St. Marks.
Goélette Minerva, Eddy, de Barataria.
Goélette Rentura, Jones, Campêche.
Goélette Ensayo (esp.), Feliz, de la Havane.
Goel. Exit, Motherheal, de Pensacola.
Goel. David Moss, Rowe, de Pensacola.
Goel. D. Wolf, Hetch, de Pensacola.
Steamer M. Jarvis, Parry, du Fort Tonson.
Steamer Rodney, Day, de Latourche, avec un chargement de sucre, &c.
Steamer Pahin, Speake, du Bayou Terrebonne, avec un chargement de sucre, &c.
Steamer A. Gordon, Gordon, des Opelousas, avec du coton, &c.

MEMORANDA.

Brick Victor, était en chargement à Port-au-Prince pour Boston, le 14 mai—le seul bâtiment américain dans le port.

Brick Alice, 5 jours de la Nouvelle Orléans pour Gênes, est arrivé à New York, le 20 mai, goel. Sun, Burrows; navire Robert Bowne, Mansfield; brick Orion.

Barque Philadelphie le 21 mai, navire Italy, Miller, de la N. Orléans.

AVIS.—Le navire CHARLES, capitaine Brewster, du Havre est maintenant en déchargement sur le bord du marché aux legumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.

AVIS.—Le navire ARCHER, capitaine O. Marston, est maintenant en déchargement au face du bas du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.

J. D. DENEGRE, 16, Douane.

MESSRS Gazzam & Co. ayant des marchandises à bord du navire Olympia du Havre sont prêtes à venir au bureau du soussigné où on leur communiquera des documens qui y ont rapport.

F. PERRET, 50 Toulouse.

$50 DE RÉCOMPENSE.—Perdu entre trois et quatre heures, p. m., entre l'Hôtel du Verandah et la rue de la Douane, ou entre les rues de la Douane et Perdido, un portefeuille en maroquin taché de vert renfermant argent, contenant différentes notes et aucune utilité pour toute autre personne que le propriétaire, un billet de deux cent piastres, un de cinquante et un de cinq et quelques monnaies. La récompense ci-dessus sera donnée, si on l'exige, à la personne qui remettra le dit portefeuille et son contenu chez Messrs. J. W. ZACHARIE & Co.

COIT & Co, 90, Douane.

VARIETES.

TRIBUNAUX.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE

Le serin et la grisette.—Gentille et piquante grisette de dix-neuf ans, Félicie Ferrail est bien jolie brune, d'une taille souple et élégante; ses grands yeux demeurent à sa physionomie un certain air de dignité sévère, si la forme gâte, largement retroussée de son nez, ne laissait à sa figure le type bonne fille et joyeux de la franche et véritable grisette. On ne sait même pourquoi Mlle. Félicie ne se sert point à faire au salon des robes noires des huissiers, des juges, et des moustaches bargnoises des gardes municipaux; elle n'est pas dans son air, dans sa sphère, dans son élément; elle est intimidée, effarouchée comme peut être un oiseau vient de mettre en cage, elle regarde avec crainte les personnes qui l'entourent et les juges qui l'invitent à s'approcher du tribunal.

M. le président.—Félicie Ferrail, quel est votre état ?

Félicie.—Monsieur, je suis couturière en modes.

Je prête des articles de lingerie dans diverses maisons pour engager les personnes à acheter.

M. le président.—Il paraît que vous avez eu un petit démêlé avec un militaire qui était de faction à l'une des entrées du Palais-Royal ?

Félicie.—Oui, monsieur, un peu sous rapport.

Monsieur, ce soldat voulait m'empêcher de passer, parce que j'étais porteuse d'un carton.

M. le président.—C'était sa consigne.

Félicie.—Mais depuis trois ans que je fais ce métier, on ne m'avait toujours laissée passer. Il y avait même des fonctionnaires qui me saluaient; mais celui-ci m'a prise par le bras et me l'a serré si fort, qu'il m'a fait mal.

M. le président.—Il est défendu d'entrer dans les jardins publics avec des paquets, des cartons, des cabas. Enfin, il résulte du rapport de ces fonctionnaires que vous lui avez adressé un gros mot.

Félicie, avec une petite moue.—Oh! monsieur...pas bien gros.

M. le président.—Comment l'avez-vous appelé ?

Félicie, à demi-voix.—Grand serin. (Hilarité.)

Le militaire s'avançant la main droite au front et le petit doigt de la main gauche collé à la couture du pantalon garance.—Voici, c'est vrai.....Cette jeunesse il voulait traverser le Palais-Royal avec un carton.....J'y ai dit : On ne passe pas. Il m'a répondu : Je passerai, j'ai pour moi, c'est mon consigne. Pour lors, la jeunesse en question lui a traité du mot que vous venez d'entendre.

M. le président.—Le justice est la même pour toute, et M. Bernard a lui même réglé la mesure de cet échanfrination.

En effet, le plaintes se trouvant suffisamment justifiées par les dépositions de plusieurs témoins, le tribunal rend contre le sieur Bernard l'un jugement semblable à celui prononcé à son profit quelques mois auparavant, et, en conséquence, le condamne à un mois de prison, 200 fr. d'amende, et 1,000 fr. de dommages-intérêts.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par J. A. Beard, à 10 heures A. M. au No. 56 rue de la Commune—Fonds de Groceries.

Par M. Barnett Sr., à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—Actions de Banque.

Par R. B. Sykes, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—Esclaves.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

29 mai 1839.

Ces derniers jours, le marché de coton a présenté plus d'activité, et les prix ont peu varié une tendance à la hausse a paru vers les dernières ventes et très peu de choses sur celles que nous donnons il y a un mois. Les demandes sont principalement pour les qualités moyennes. Les ventes de ces dernières jours ont été évaluées à 6,000 balles, les arrivages ont été en même temps très légers et l'approvisionnement des filatures et Mississipi commence dorénavant à diminuer, et que ne laisse pas décourager les détenteurs, à être fermes dans leurs demandes.

Le marché de sucre n'a point varié, pour les prix voyez le tableau

TABAC.—Le marché est assez actif à nouveau et les ventes depuis quelques jours, ont été modérées; nous n'avons pu savoir le montant des opérations qui se sont faites hier, nous avons été représentant informés d'une vente de 150 boucaudes à bon cours.

Les PROVISIONS ont été plus en faveur que la semaine dernière et les demandes sont animées pour toutes les qualités. Le porc mess n'est vendu hier à 22 et les détenteurs sont généralement fermes. Nous mentionnons une vente de 10.00 barilets de saindoux à 11 cents; qui l'exportation.

FARINE. Il se s'est que très peu de farine de vente hier, les acheteurs ne veulent une payer plus de 6 et les détenteurs refusant de vendre très nous sont à ce prix dans l'espérance d'une hausse. Les arrivages continuent à être abondants.

RIX COURANT DU COTON ET DES PRODUITS.

COTON, ♂ lb.				
La et Mobile	bon et fin	17	18	nom.
	bon moyen	16	16	
	Bas	15	16	
	Moyen	11	14	
	Ordinaire	12	13	
Texas et N. Ala.	Bas et fin	—	—	10 à 1
	Bas moyen	—	—	
	Bas	—	—	
	Moyen	—	—	
	Ordinaire	—	—	
TABAC, ♂ lb.				
	Première qualité	13	15	bonne demande.
	Deuxième do.	10	12	
	Troisième do.	—	—	
SUCRE, ♂ lb.				
	Bas à fin	6	9	calme.
	Commun à moyen	5	6	
	Sucre Madrid	3	4	
MELASSE, ♂ gallon.		32	34	
	Sucre bastonnée	30	32	
TOILE DE SACS, ♂ yards.				
	de l'Ouest	12	14	calme.
	Du Kentucky	14	15	
	Allemagne	—	—	
CORDE DE SACS.				
	de l'Ouest	8	9	à demi modéré.
	de Hurd,	—	—	
FARINE, ♂ lb.				
	Fine	6 00	6 50	
	Fine en cuve	6 37	—	
	Fine et boisseau	6 62	—	
	Fine et demi	6 87	—	à baisse.
	Fine et Fine	—	—	
PROVISIONS, ♂ lb.				
	Bœuf, en tc.	—	—	
	Bœuf, en demi	17	—	
	Porc, Clear	22	—	
	Mess	20	22	Vendues
	Prime	16	18	
	Prime et Mess	18	19	
	Prime et Prime	15	16	
PLATS-COTES, ♂ lb.		7	8	
Viande fumée, jambons		11	12	
	épaules	7	8	
	Flancs	7	8	
	Flancs salés	5	6	
	Bœuf salé	12	14	
	Bœuf fumé	14	16	
	Beurre Gilmer, ♂ lb.	15	18	
	Beurre d'Orme	15	18	
Whiskey rectifié		21	22	
	Commun	21	—	

27, 74, 18, 67, 9, 16, 7, 56, 21, 4, 24, 34.
Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 42 page 1839.

UN GROS DE LOT $9,000.
BILLET SEULEMENT $3 50 ½
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE EXTRA 64.
Autorisée par la Législature de cet Etat,
Devant être tirée Mercredi 29 mai 1839, à 7 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros balloté—19 certain.

PROGRAMME :

1 Lot de	$9,000	$9,000
1 "	2,500	2,500
1 "	1500	1,500
1 "	1300	1,300
3 "	1,000	3,000
27,814 lots montant à		$19,658

Billets $2.50, moitié $1 25, Quarts 63c.

Les paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, entre Saint St. Louis et Chartres. 29 m

31, 9, 3, 28, 13, 35, 18, 48, 73, 23, 7, 4
Sont les nos. sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 6.

UN GROS LOTS DE $16,000.
$4,000, $2,500, et 15 de $1,000.
BILLETS SEULEMENT $4 00.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES
Classe C.

Sera tirée samedi, 29 mai 1839, à 5½ heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
81 numéros balottés 13 numéros sortants.

PROGRAMME.

1 Lot de	$16,000	$16,000
1 "	4,000	4,000
1 "	2,500	2,500
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
48,544 Lots, montant à		$280,320

Billets $4 00; demi $2 00; quarts $1.

Billet seulement en par paquet à vendre aux principaux vendeurs de cette ville, au bureau des Directeurs, No. 8, Arcade de la Bourse. 28 m

CHAMPAGNE—150 paniers de marques choisies, C à vendre par Wm C. TOMPKINS & Co,
29 mai 91, Commune.

CHANDELLES de suif—50 boites à vendre par Wm. C. TOMKINS & Co,
29 mai 91, Commune.

WHISKEY—250 barils, en magasin et à vendre par GEO. DORSEY,
29 mai 44, Nile Levée.

PLATS COTES—100 barriques en magasin et à vendre par GEO DORSEY,
29 mai 44, N